

COMMUNE DE SAINT-VIANCE

Délibération n°2025-056

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

••••

AFFAIRES GENERALES

Désignation délégués PAH Vézère Ardoise

Le six novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents

Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Alain PASSEMIER, Michel OLIVIER, Sofia TUCKER, Joël VANNIEUWENHOVE et Huguette WOZNY.

Absents excusés ayant
donné pouvoir

Jérôme HEREIL pouvoir donné à Bernard CONTINSOUZAS, Jean-Baptiste BOSREDON pouvoir donné à Chantal BREUIL, Joseph PEIS pouvoir donné à Christophe DELMAS et Marine LAPEYRE pouvoir donné à Jean FRANCOIS.

Membres	19	Présents	15	Représentés	4
---------	----	----------	----	-------------	---

Monsieur Christophe DELMAS a été nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 octobre 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 06 novembre 2025 portant création du « Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise » ;

Vu l'article 5-1 des statuts du syndicat « Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise » indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du syndicat « Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise »,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire les deux délégués actuels qui siègent au sein de l'association « Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise ».

Ont obtenu :

- Délégué titulaire : Mme Marine LAPEYRE : 19 voix (dix-neuf voix)
- Délégué suppléant : M. Jean FRANCOIS : 19 voix (dix-neuf voix)

Le Conseil municipal désigne comme délégués au syndicat « Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise » :

Délégué titulaire de la Commune	Délégué suppléant de la Commune
Marine LAPEYRE	Jean FRANCOIS

Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bernard CONTINSOUZAS



Le secrétaire de séance,
Christophe DELMAS